

**IMPACT TARIFAIRE SUR CINQ ANS  
DES INVESTISSEMENTS PRÉVUS**



## **1. CADRE MÉTHODOLOGIQUE**

1 Dans la présente pièce, le Distributeur évalue les impacts tarifaires liés aux  
2 investissements prévus sur la période 2010-2014.

3 L'analyse consiste à mesurer l'impact net des investissements prévus sur un horizon de  
4 5 ans, sur le coût de service du Distributeur, en supposant tous les autres paramètres  
5 constants. Les investissements sont réputés n'exercer aucune pression sur les tarifs du  
6 Distributeur lorsque les mises en service sont inférieures ou égales aux  
7 amortissements de l'année, ce qui ne produit aucun ajout net à la base de tarification.

8 Plus spécifiquement, l'impact tarifaire (ou sur les revenus requis) est mesuré par les  
9 charges annuelles induites par les ajouts nets à la base de tarification, nettes des  
10 revenus, s'il y a lieu. Les charges annuelles comprennent les charges d'amortissement,  
11 le coût de financement, la taxe sur le capital et la taxe sur les services publics.

12 L'analyse distingue les impacts des investissements selon quatre regroupements :

- 13 • R1 : Investissements de moins de 10 M\$ des catégories maintien des actifs,  
14 respect des exigences et amélioration de la qualité, auxquels sont ajoutés les  
15 projets de plus de 10 M\$<sup>1</sup>, à être autorisés par la Régie, associés à ces mêmes  
16 catégories soit : migration majeure de SIC, réfection des lignes de transport-  
17 Schefferville et la centrale Akulivik.
- 18 • R2 : Investissements liés à la croissance de la demande incluant les travaux de  
19 plus de 10 M\$ associés à cette catégorie à être autorisés par la Régie. Ces  
20 investissements sont principalement des travaux de raccordement de poste.
- 21 • R3 : Investissements reliés aux projets autorisés de plus de 10 M\$ (en vertu de  
22 l'article 73 ou considérés comme prudemment acquis). Ces investissements  
23 comprennent : l'automatisation du réseau, la réhabilitation du 201 Jarry, la  
24 construction de la centrale thermique de Kuujuaq, le réaménagement de  
25 l'échangeur Dorval, les travaux de raccordement du poste Anne-Hébert, le  
26 raccordement du village de La Romaine, l'ajout de condensateurs sur le réseau

1 de distribution, le programme d'enfouissement et la mise à niveau du progiciel –  
2 GE Smallworld.

- 3 • R4 : Investissements reliés aux projets de plus de 10 M\$<sup>2</sup> qui seront présentés à  
4 la Régie pour autorisation, visant à améliorer l'efficacité du Distributeur ou  
5 l'efficacité énergétique sur le réseau. Ces investissements comprennent : le  
6 projet de la lecture à distance de la consommation d'électricité et le projet de  
7 contrôle asservi de la tension et de la puissance réactive.

8 L'objectif de l'analyse est de dégager l'impact net de chacun des quatre regroupements  
9 d'investissement sur les revenus requis du Distributeur tenant compte de la nature de  
10 ces investissements. À cet effet, il est important de rappeler que les investissements  
11 n'ont d'impact sur la base de tarification que lors de leurs mises en service.

12 Les tableaux 1 à 4 présentent les ajouts nets à la base de tarification liés aux mises en  
13 service des quatre catégories de projets. Compte tenu de la nature des projets qui la  
14 composent, la catégorie R1 se distingue des trois autres à cet égard. En effet, puisque  
15 les projets de cette catégorie sont destinés au maintien des actifs, au respect des  
16 exigences et à l'amélioration de la qualité, leur contribution nette à la base de  
17 tarification est mesurée en déduisant des montants annuels résultants des nouvelles  
18 mises en service, les dépenses d'amortissement du Distributeur associées aux  
19 investissements antérieurs.

<b>TABLEAU 1</b>					
<b>Regroupement R1 (en millions de \$)</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
<b>Mise en service totale dont</b>	<b>397,8</b>	<b>398,0</b>	<b>426,5</b>	<b>492,3</b>	<b>478,4</b>
Projets de moins de 10 M\$	397,8	398,0	403,1	416,2	473,4
Projets non encore autorisés dont	0,0	0,0	23,4	76,1	5,0
Migration majeure SIC	0,0	0,0	0,0	45,0	0,0
Construction centrale thermique Akulivik	0,0	0,0	21,7	0,0	0,0
Réfection des lignes de transport - Schefferville	0,0	0,0	1,7	24,4	0,0
Autres	0,0	0,0	0,0	6,7	5,0
<b>Amortissements</b>	<b>626,2</b>	<b>604,1</b>	<b>579,6</b>	<b>556,6</b>	<b>537,9</b>
<b>Ajouts nets à la base de tarification</b>	<b>-228,4</b>	<b>-206,1</b>	<b>-153,1</b>	<b>-64,3</b>	<b>-59,6</b>

<sup>1</sup> Ces projets sont décrits dans la pièce HQD-8, document 5.

<sup>2</sup> Ces projets sont décrits dans la pièce HQD-8, document 5.

1

<b>TABLEAU 2</b>					
<b>Regroupement R2 (en millions de \$)</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
<b>Mise en service totale dont</b>	<b>262,5</b>	<b>273,6</b>	<b>282,3</b>	<b>286,5</b>	<b>259,0</b>
Mise en service projets de moins de 10 M\$	262,5	273,6	250,2	238,3	235,7
Projets non encore autorisés dont	0,0	0,0	32,1	48,2	23,3
<i>Poste Limoilou - Travaux de raccordement</i>	0,0	0,0	21,6	0,0	0,0
<i>Poste Neubois - Travaux de raccordement</i>	0,0	0,0	10,5	0,0	0,0
<i>Travaux de raccordement de postes et autres</i>	0,0	0,0	0,0	48,2	23,3
<b>Ajouts nets à la base de tarification</b>	<b>262,5</b>	<b>273,6</b>	<b>282,3</b>	<b>286,5</b>	<b>259,0</b>

2

3

<b>TABLEAU 3</b>					
<b>Regroupement R3 (en millions de \$)</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
<i>Automatisation du réseau</i>	35,0	39,1	40,0	0,0	0,0
<i>Réhabilitation du 201 Jarry</i>	20,8	2,4	0,0	0,0	0,0
<i>Construction d'une centrale thermique - Kuujuaq</i>	44,4	0,2	0,0	0,0	0,0
<i>Programme d'enfouissement</i>	12,0	9,0	9,5	3,0	3,0
<i>Réaménagement de l'échangeur Dorval</i>	6,6	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Poste Anne-Hébert - Travaux de raccordement</i>	7,7	4,2	0,0	0,0	0,0
<i>Ajout de condensateurs sur le réseau de distribution</i>	12,3	20,2	0,0	0,0	0,0
<i>Raccordement du village de La Romaine</i>	0,0	32,1	0,0	0,0	0,0
<i>Mise à niveau du progiciel - GE Smallworld</i>	0,0	11,0	0,0	0,0	0,0
Mise en service - total	138,8	118,2	49,5	3,0	3,0
<b>Ajouts nets à la base de tarification</b>	<b>138,8</b>	<b>118,2</b>	<b>49,5</b>	<b>3,0</b>	<b>3,0</b>

4

<b>TABLEAU 4</b>					
<b>Regroupement R4 (en millions de \$)</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
<i>Lecture à distance de la consommation</i>	0,0	0,0	206,7	311,7	266,3
<i>Contrôle asservi de la tension et de la puissance réactive</i>	0,0	16,4	12,7	39,3	63,9
Mise en service - total	0,0	16,4	219,4	351,0	330,2
<b>Ajouts nets à la base de tarification</b>	<b>0,0</b>	<b>16,4</b>	<b>219,4</b>	<b>351,0</b>	<b>330,2</b>

5

## 2. PRINCIPALES HYPOTHÈSES

6 Tous les investissements liés aux immobilisations et actifs incorporels sont pris en  
7 considération dans la présente analyse.

8 Les principales hypothèses sont les suivantes :

- 1       • mises en service dérivées des investissements présentés à la pièce HQD-8,  
2       document 5 ;
- 3       • amortissements des actifs du Distributeur relatifs aux investissements réalisés  
4       avant l'année 2010 tels que présentés au tableau 1 ;
- 5       • application de la méthode d'amortissement linéaire dès 2010, telle que  
6       proposée au dossier R-3703-2009 déposé conjointement par le Distributeur et le  
7       Transporteur ;

- 1      • période d'amortissement :

<b>TABLEAU 5</b>	
Catégories	Nombre d'années
R1, R2 et R3 à l'exception des projets spécifiques de plus de 10 M\$ suivants	30
Projet de lecture à distance de la consommation d'électricité	15
Réhabilitation du 201 Jarry	40
Automatisation du réseau, Contrôle asservi de la tension et de la puissance réactive et Addition de condensateurs	30
Réfection des lignes de transport - Schefferville	40
Raccordement du village de la Romaine	30
Migration majeure SIC et Mise à niveau du progiciel – GE Smallworld	5
Centrales en réseaux autonomes	10 à 20

2

- 3      • coût en capital prospectif égal à 5,687 % tel qu'approuvé par la Régie dans sa  
4      décision D-2009-016 ;

- 5      • taxe sur le capital de 0,12 % en 2010 et 0 % à partir de 2011 ;

- 6      • Taxe sur les services publics de 0,55 % ;

- 7      • particularité de la catégorie d'investissement R2 : contrairement aux trois autres  
8      catégories (R1, R3 et R4), les investissements de la catégorie R2 requis pour  
9      répondre à la croissance de la demande des clients génèrent des revenus  
10     additionnels pour le Distributeur ;

- 11     • base d'évaluation des revenus additionnels : Les ventes additionnelles sont  
12     établies à partir des ventes en TWh transitant sur le réseau de distribution des

1           années 2010 à 2014 issues de la prévision d'avril 2009. Ces ventes sont  
2           multipliées par le revenu unitaire estimé, obtenu à partir du revenu total projeté  
3           pour l'année 2009, net de la fourniture et du transport. Les revenus additionnels  
4           sont indexés.

### **3. RÉSULTATS DE L'IMPACT TARIFAIRE**

5           L'impact tarifaire des ajouts nets à la base de tarification de chacune des quatre  
6           catégories d'investissement figure au tableau 6.

7           Compte tenu du fait que les investissements de la catégorie R2 génèrent des revenus  
8           additionnels pour le Distributeur, l'impact tarifaire pour cette catégorie d'investissement  
9           est calculé net des revenus additionnels.



<b>TABLEAU 6</b>					
<b>Analyse des impacts nets des investissements sur les revenus requis</b>					
<b>(en millions de \$)</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
<b>Impact net sur les revenus requis - R1</b> (Investissements pour le maintien des actifs le respect des exigences et l'amélioration de la qualité)	<b>-22,1</b>	<b>-41,0</b>	<b>-51,8</b>	<b>-42,4</b>	<b>-47,0</b>
Projets de moins de 10 M\$	-22,1	-41,0	-54,7	-59,7	-64,0
Projets non encore autorisés dont:	0,0	0,0	2,9	17,3	17,0
<i>Migration majeure SIC</i>	0,0	0,0	0,0	11,8	11,2
<i>Construction centrale thermique Akulivik</i>	0,0	0,0	2,8	2,7	2,6
<i>Réfection des lignes de transport - Schefferville</i>	0,0	0,0	0,1	2,3	2,2
<i>Autres</i>	0,0	0,0	0,0	0,5	0,9
<b>Impact net sur les revenus requis - R2</b> (Investissements liés à la croissance de la demande) Revenus additionnels générés diminués de l'impact sur le revenus requis	<b>40,4</b>	<b>28,0</b>	<b>28,5</b>	<b>44,3</b>	<b>60,5</b>
<b>Impact sur le revenu requis -R2</b>	<b>23,9</b>	<b>49,3</b>	<b>75,2</b>	<b>101,0</b>	<b>123,5</b>
<b>Revenus additionnels générés</b>	<b>-16,5</b>	<b>21,2</b>	<b>46,8</b>	<b>56,7</b>	<b>63,1</b>
<b>Impact net sur les revenus requis - R3</b> (Investissements liés aux projets majeurs déjà autorisés)	<b>14,7</b>	<b>27,3</b>	<b>31,3</b>	<b>30,7</b>	<b>30,2</b>
<i>Automatisation du réseau</i>	3,4	7,0	10,7	10,4	10,2
<i>Réhabilitation du 201 Jarry</i>	1,8	2,0	2,0	1,9	1,9
<i>Construction d'une centrale thermique - Krujjuaq</i>	5,8	5,6	5,4	5,2	5,0
<i>Programme d'enfouissement</i>	1,2	2,0	2,8	3,1	3,3
<i>Réaménagement de l'échangeur Dorval</i>	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
<i>Poste Anne-Hébert - Travaux de raccordement</i>	0,7	1,1	1,1	1,1	1,1
<i>Ajout de condensateurs sur le réseau de distribution</i>	1,2	3,1	3,0	2,9	2,9
<i>Raccordement du village de La Romaine</i>	0,0	3,1	3,0	2,9	2,9
<i>Mise à niveau du progiciel - GE Smallworld</i>	0,0	2,9	2,7	2,6	2,5
<b>Impact net sur les revenus requis - R4</b> (Investissements liés aux projets majeurs à être autorisés)	<b>0,0</b>	<b>1,6</b>	<b>29,3</b>	<b>72,3</b>	<b>110,3</b>
<i>Lecture à distance de la consommation</i>	0,0	0,0	26,6	65,8	98,0
<i>Contrôle asservi de la tension et de la puissance réactive</i>	0,0	1,6	2,7	6,4	12,4
<b>Impact net total des investissements sur les revenus requis</b>	<b>33,0</b>	<b>15,9</b>	<b>37,3</b>	<b>104,9</b>	<b>154,0</b>

1

2

3 Les investissements prévus de la catégorie R1, soit pour le maintien des actifs, le  
4 respect des exigences et l'amélioration de la qualité, n'exercent aucune pression sur les  
5 revenus requis du Distributeur à l'horizon 2014 et ce, même avec la prise en compte  
6 des projets de migration majeurs, les investissements à Schefferville et la construction  
7 de la centrale à Akulivik.

1 Pour la catégorie d'investissement R2, le Distributeur note des impacts plus importants  
2 sur les revenus requis prévus que dans le dernier dossier tarifaire. Cette situation  
3 s'explique par les besoins d'intégration de nouveaux postes ainsi que les ventes  
4 additionnelles, révisées à la baisse par rapport aux dernières années.

5 Les projets de la catégorie R3 (projets déjà autorisés) ont un impact limité sur les  
6 revenus requis variant entre 14 M\$ et 31 M\$.

7 Les trois premières catégories d'investissement, prises globalement, génèrent peu  
8 d'impacts sur les revenus requis, ce qui témoigne des efforts du Distributeur pour  
9 optimiser son niveau d'investissement afin de répondre à son obligation de desservir sa  
10 clientèle avec un niveau de fiabilité élevé, tout en maintenant des tarifs les plus  
11 concurrentiels possible.

12 La catégorie R4 (projets majeurs à être autorisés) regroupe deux projets qui se  
13 justifient par les avantages économiques qu'ils procurent. Ces gains qui ne sont pas  
14 intégrés au présent calcul compenseront les impacts tarifaires présentés au tableau 6.